

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 25
Pour : 25

L'an deux mille huit, le 12 avril, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.

Date de convocation : 7 avril 2008

PRESENTS : Annick CAROT, Laurent GUIMBERTEAU, Gabriel VIDAUD, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Michel CARRIERE, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Marie-Line BOISSERIE, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET.

ABSENTS : Pierre BONAL, Jacques CHASTANET, Alain MERCHADOU, Jean-Marie SELOSSE, Dominique MORTEMOUSQUE.

Secrétaire de séance : Daniel SEGALA

OBJET :

Indemnité du Vice- Président

José Daniel, le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que selon l'article L 5211-12 du CGCT, ils doivent fixer l'indemnité du Vice- Président.

Le Vice- Président s'absente de la séance, le temps pour le Conseil de délibérer sur l'indemnité le concernant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
Vu l'article L 5211-12 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R 5214-1 du CGCT,

- **Fixe** l'indemnité du Vice- Président en référence au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1015/majoré 821 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au taux maximal de 16.5 %, soit un montant maximal mensuel brut de 617.31 €.



Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : 22 AVR. 2008

Publié ou notifié
Le : 24 AVR. 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 24 avril 2008

Le Président, José Daniel

Communauté de Communes du Pays Beaumontois
Maison du Pays
24440
BEAUMONT du PERIGORD